DLP 26-8-76238 92

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 65 — 25 août 1976

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse des pommes et des poires - Le relèvement sensible des températures crépusculaires noté depuis quelques jours, est favorable à l'activité du Carpocapse.

Un nouveau traitement pourra être exécuté dans la période du 27 au 30 août.

Respecter les délais d'utilisation des insecticides avant récolte.

Tordeuse Orientale (pêches, poires, écussons en pépinières) - Les risques d'attaque sur poires, (vergers de poiriers situés à proximité de plantations de pêchers récoltés) sont relativement sérieux.

Dans les situations exposées, un traitement devra être exécuté dès réception, dans le respect de la législation en vigueur.

Assurer aussi la protection des écussons de pêchers.

Mouche méditerranéenne des fruits - Poursuite de l'activité de ce ravageur. Renouveler éventuellement la protection dans les limites d'autorisation d'emploi des produits.

Maladies de conservation des pommes et des poires - Il est possible de limiter les dégâts provoqués par les maladies de conservation en assurant une protection fongicide au cours des semaines qui précèdent la récolte.
Ces risques, relativement limités pour le moment, pourraient apparaître plus nettement si le temps devenait humide.

En cas de maintien d'un temps sec, une seule pulvérisation, effectuée peu avant la récolte, devrait suffire. Par contre, par temps pluvieux, il est bon de prévoir deux traitements à 2 ou 3 semaines d'intervalle, le dernier devant être exécuté au plus tard à 7 jours de la récolte.

Ce délai est impératif en raison de risque de résidus sur les fruits.

Les fongicides recommandés sont les suivants :

- bénomyl à 30 grs de m.a/hl
- carbendazim à 30 grs de m.a/hl
- méthylthiophanate à 70 grs de m.a/hl.

P. 245

GRANDE CULTURE

Colza -

Désinfection des semences - En vue de la protection contre Phoma et Alternaria - Utilisation possible d'une spécialité à base de Méthoxy Ethylmercure, Thirame.

Contre Alternaria seul : Captane, Oxyquinoléate de cuivre.

En traitement insecticide des semences par enrobage (notamment vis-à-vis de l'Altise).

Emploi d'une spécialité à base de Méthiocarbe (25 grs de m.a/kg) ; association Endosulfan + lindane (125 + 50 grs de m.a. quintal).

Des associations fongicides + insecticides peuvent être utilisées.

INFORMATIONS MARAICHERES

Noctuelles - Vers gris - Se reporter au bulletin N° 64 du 10 août 1976.

Piéride et Tenthrède du chou - Se reporter au bulletin N° 59 du 22 juin 1976

Maintenir la protection contre :

Alternaria de la carotte - Consulter le bulletin N° 63 du 29 juillet 1976.

Septoriose du céleri - Voir le bulletin N° 59 du 22 juin 1976.

Teigne du poireau - Voir les produits conseillés dans le bulletin N° 60 du 30 juin 1976.

Maladies des laitues et salades - En plus des fongicides cités dans le bulletin N° 53 du 23 avril 1976, le glycophène (Rovral) peut être utilisé à la dose de 7 grs 5 de m.a. à l'are pour combattre les maladies du collet de la laitue (Botrytis et sclerotinia).

La Section "Avertissements Agricoles" et le technicien chargé des questions Maraichères.

L'Ingénieur d'Agronomie
Chef de Circonscription,

R. CHREAU,

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.